



Observatoire des marchés publics romand
p.a. SIA section vaud
av. rumine 6, CH-1005 Lausanne, tél. 021 646 34 21

Analyse des procédures de passation de marchés publics

Date de l'analyse :	12.06.2023
Titre du projet du marché	Aloys-Fauquez, axe fort de transports publics urbains (AFTPU) : Requalification des espaces publics pour la mise en service des bus à haut niveau de service (BHNS)
Forme / genre de mise en concurrence	Appel d'offres avec cahier des charges détaillé
ID du projet	258695
N° de la publication SIMAP	1341223
Date de publication SIMAP	06.06.2023
Adjudicateur	Ville de Lausanne, Service de la mobilité et de l'aménagement des espaces publics, Division espaces publics
Organisateur	Ville de Lausanne, Service de la mobilité et de l'aménagement des espaces publics, Division espaces publics, rue du Port-Franc 18, 1002 Lausanne, Suisse, E-mail: stephanie.hasler@lausanne.ch
Inscription	Sur simap, pas de délai
Visite	Pas de visite prévue
Questions	19.06.2023, sur simap
Rendu documents	28.07.2023 à 12h00, le timbre postal ne faisant pas foi Sous forme papier, en deux exemplaires, et au format électronique (PDF et Excel pour le formulaire financier) sur une clé USB
Rendu maquette	Pas de maquette à rendre
Type de procédure	Procédure ouverte soumise à l'accord GATT/OMC, respectivement aux accords internationaux
Genre de prestations / type de mandats	CPV: 71400000 - Services d'urbanisme et d'architecture paysagère, 63712700 - Services de la circulation routière, 79311000 - Services d'études, 90700000 - Services relatifs à l'environnement Une communauté de mandataires est envisagée. Spécialités engagées : Architecture / Paysagisme / GC / Mobilité / Environnement / Spécialiste en démarche participative
Description détaillée des prestations / du projet	La Ville de Lausanne prépare une grande requalification des espaces publics autour de la route Aloys-Fauquez, importante pénétrante urbaine depuis le nord en direction du centre-ville. Cette transformation a pour objectif de développer des rues de demain, agréables pour les habitantes et les habitants, généreusement arborées, attractives sur le plan commercial et propices à un fonctionnement optimal des transports publics. Le réaménagement de cet axe fort permet également la mise en service des bus à haut niveau de service (BHNS) et contribue à la mise en œuvre du Plan climat. Le présent appel d'offres concerne l'attribution d'un mandat pour l'étude des aménagements des espaces publics et de la gestion de la mobilité en vue de l'arrivée du BHNS, au travers d'un groupement pluridisciplinaire, rassemblant architecte-paysagiste/architecte, ingénieur civil, ingénieur en mobilité, spécialiste en démarche participative et spécialiste en environnement. Les prestations se réfèrent aux phases définies dans les règlements SIA sur les prestations. Les prestations à fournir sont clairement définies et délimitées de manière à pouvoir correctement comparer les différentes offres entre elles.
Communauté de mandataires	Admise.
Sous-traitance	Admise, maximum 30 %, mais pas pour les prestations d'architecte / architecte paysagiste / GC.
Mandataires préimpliqués	Les bureaux préimpliqués sont mentionnés et les documents produits font partie de l'appel d'offres.
Comité d'évaluation ou Jury / collège d'experts	<ul style="list-style-type: none"> Mme Stéphanie Hasler, Cheffe de projet, Service de la mobilité et de l'aménagement des espaces publics, Division espaces publics, Ville de Lausanne ; M. Nicolas Monnin, Chef de projet, Service de la mobilité et de

	<p>l'aménagement des espaces publics, Division construction et maintenance, Ville de Lausanne ;</p> <ul style="list-style-type: none"> • M. Louis Schumacher, chef de la section TP, division Espaces publics, Service de la mobilité et de l'aménagement des espaces publics, Ville de Lausanne ; • M. Michael Sandoz, chef de projet, Service de la mobilité et de l'aménagement des espaces publics, Ville de Lausanne ; • M. Sébastien Nendaz, chef de division Construction et Maintenance, Service de la mobilité et de l'aménagement des espaces publics, Ville de Lausanne ; • M. Emmanuel Graz, coordinateur grands projets, Service des parcs et domaines, Ville de Lausanne.
Conditions de participation	<p>Attestation sur l'honneur</p> <p>Le chiffre d'affaires annuel du groupement de mandataires, hors TVA, (CA) doit être supérieur au triple du montant annuel du marché</p> <p>Pour cette procédure ouverte, le soumissionnaire doit posséder au minimum les compétences, aptitudes et formations suivantes pour l'exécution du marché, sous peine d'exclusion de la procédure :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Architecture du paysage /architecture • Ingénierie génie civil • Ingénieur mobilité • Spécialiste environnement • Spécialiste démarches participatives
Critères d'aptitude	<p>Respect des conditions de répartition entre catégories de tarif indiqué dans le formulaire financier (pièce D4) (pour chaque phase, au moins 40% des heures doivent être inscrites dans les catégories B et C et au moins 80% des heures doivent être inscrites dans les catégories B, C, D et E)</p> <p>Le soumissionnaire doit présenter des références par domaine impliqué :</p> <ul style="list-style-type: none"> • bureau pilote du mandat phase 31 (architecte paysagiste ou architecte) • bureau pilote du mandat phases 32 à 53 (ingénieur civil) • bureau d'architectes-paysagistes • bureau d'ingénierie civile • bureau spécialisé en mobilité • bureau spécialisé en environnement • bureau spécialisé en démarches participatives
Critères d'adjudication / de sélection	<p>A. Qualité des références et expérience des personnes clés 25%</p> <ul style="list-style-type: none"> • Pilotage (5%) - Pilote du groupement 31 (architecte paysagiste/ architecte) - Pilote du groupement 32 - 53 (ingénieur GC) • Domaine architecture / architecture du paysage (10%) - Architecte-paysagiste ou architecte responsable du domaine aménagement de surface et responsable de la Direction architecturale de réalisation - Architecte-paysagiste responsable du domaine plantations phases conception et réalisation • Domaine ingénierie civile (10%) - Ingénieur civil responsable du domaine GC - Responsable DLT GC <p>B. Compréhension enjeux et méthodologie pour atteindre les objectifs 25%</p> <ul style="list-style-type: none"> • Compréhension des problématiques et des enjeux (11%) • Méthodologie de travail pluridisciplinaire (14%) <p>C. Prix 20%, méthode linéaire</p> <p>D. Nombre d'heures nécessaires pour l'exécution du marché 15%</p> <p>E. Organisation pour l'exécution du marché 15%</p> <ul style="list-style-type: none"> • Organisation, répartition des tâches et des responsabilités (7%) • Planning ressources détaillé sur la durée du projet (6%) • Prise en compte du développement durable dans l'entreprise (2%) <p>Les critères sont notés sur une échelle de 0 à 5</p>
Indemnités / prix :	Pas d'indemnité.

Observations sur la base des documents publiés et des bases légales et réglementaires applicables dans le cas d'espèce :

Qualités de l'appel d'offres	<ul style="list-style-type: none"> • Les documents de l'appel d'offres contiennent toutes les indications requises. • La description du projet et des enjeux / objectifs est suffisante. • La pondération et la méthode de notation des critères d'adjudication sont clairement indiqués • Les moyens d'appréciation des critères d'aptitude sont clairement indiqués • La pondération et la méthode de notation du prix permettent une appréciation équilibrée du rapport qualité - prix des offres • La méthode de notation des critères qualités est conforme à l'art. 24.7 SIA (2022) • Le nombre de membres du collège d'évaluation est suffisant et
-------------------------------------	--

ceux-ci disposent des compétences professionnelles nécessaires à une évaluation appropriée et à une appréciation adéquate des offres conformément à l'art. 12.3 SIA 144(2022)

- Les dispositions relatives aux droits d'auteur (droits moraux) et à la confidentialité des documents déposés (droits patrimoniaux) pour l'offre sont mentionnés et corrects.
- L'échantillon de travail exigé par le maître d'ouvrage permet une analyse approfondie du problème conformément au règlement SIA 144(2022).

Manques de l'appel d'offres

Observations de l'OMPr

- L'OMPr se réjouit que le dossier se réfère au « Règlement des appels d'offres de prestations d'ingénierie et d'architecture » SIA 144, en vigueur depuis 2013, et qu'il en respecte les principes généraux.
- L'OMPr regrette que la méthode à deux enveloppes, décrite à l'art.15 dans le règlement SIA 144, ne soit pas utilisée dans le cadre de cet appel d'offres.
- Enfin, l'OMPr regrette également que dans cette procédure ouverte, le maître d'ouvrage ne bénéficie pas d'un regard extérieur de part l'appui d'une personne externe dans le collège d'évaluation.



sia
société suisse des ingénieurs et des architectes
coordination romande

CRAIA
Conférence Romande des Associations
d'Ingénieurs et d'Architectes